



Pour une juste reconnaissance du travail

Atos Management France - Juillet 2017

**Avenir des Fonctions Support, GPEC, MEH, BSC, Défense des Salarié(e)s, UES et Elections**

## L'avenir des Fonctions Support en France s'assombrit

Après avoir externalisé au cours des dernières années la Comptabilité Fournisseur, la gestion des Notes de Frais, la gestion de la Formation, la gestion de la Sous-Traitance..., le transfert en offshore du Contrôle de Gestion est en cours avec le remplacement progressif des salarié(e)s français(es) par des salarié(e)s indien(ne)s.

Nous avons précédemment évoqué la DRH comme cible potentielle, il est fort à craindre que cela se produise dans les prochaines années, avec la réforme du Droit du Travail en cours.

**A court terme la prochaine cible semble être le Work Force Management.** Nous avons récemment interpellé formellement la Direction à ce sujet en réunion des Délégués du Personnel, la réponse a été qu'une réflexion était effectivement en cours. Cette réponse laisse penser au contraire que le projet est déjà lancé...

**Le démantèlement des Fonctions Support n'est pas une fatalité,** mais encore faut-il avoir la volonté de s'y opposer...

## Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Carrières

Même si l'accord groupe GPEC n'est finalement pas applicable au sein de la GBU France, la négociation GPEC dans laquelle la CFE-CGC a contribué de manière très active et très constructive, a permis de faire reconnaître par la Direction Générale la nécessité d'intégrer les Fonctions Support dans la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Carrières.

**Dès 2015 la CFE-CGC a demandé à la Direction la mise en place d'une GPEC au sein d'Atos Management France,** afin notamment de pérenniser les emplois dits sensibles au lieu de les externaliser ou de les détruire en France en les transférant en offshore. Ces demandes formulées par la CFE-CGC lors des NAO 2015 et 2016 et lors de plusieurs Comités d'Entreprise, étaient alors restées sans réponse de la part de la Direction, malgré leur caractère obligatoire inscrit dans le Code du Travail...

**Dorénavant la Direction Générale ne pourra pas ignorer les Fonctions Support dans les mesures unilatérales qu'elle mettra en œuvre dans le cadre de la GPEC.**

## Accord Handicap – Mission Emploi Handicap

La négociation sur l'Accord Handicap signé au mois de janvier présentait un double enjeu pour Atos Management France, l'enjeu principal étant de défendre les intérêts des salarié(e)s en situation de Handicap au sein de l'entreprise. L'enjeu complémentaire était de donner à l'équipe MEH, majoritairement constituée de salariées d'Atos Management France, les moyens d'exercer pleinement sa mission et de la pérenniser.

**La CFE-CGC a été force de proposition pendant toute la négociation et a réussi à faire évoluer très sensiblement cet accord,** notamment en convaincant la Direction Générale d'accepter le principe du paritarisme dans le pilotage et le suivi, en obtenant un dé plafonnement des engagements de dépenses par salarié(e) en situation de Handicap, en obtenant un minima de 2% d'embauche de personnes en situation de Handicap et en assurant une meilleure protection en cas de licenciement de salarié(e) en situation de Handicap.

Le récent appel à candidatures par la MEH des Référent(e)s Handicap découle de cet accord.

## Primes variables sur objectifs – Bonus Score Card

Depuis plusieurs années les **primes variables sur objectifs BSC** sont devenues une **variable d'ajustement financière** destinée à améliorer artificiellement les résultats de l'entreprise et **conduisant à la confiscation des efforts des salarié(e)s**. Les BSC ne constituent pas un bonus se rajoutant au salaire fixe, mais font bien **partie intégrante et contractuelle du salaire**.

De manière récurrente **la CFE-CGC dénonce cette situation lors de réunions de Délégués du Personnel, lors de Comités d'Entreprise et lors des Négociations Annuelles Obligatoires**, en demandant la modification de la gestion des BSC avec notamment des **objectifs personnels à hauteur minima de 70%, mesurables et atteignables, la signature des BSC au plus tard dans les 2 premières semaines de chaque période et l'abandon des injustes coefficients multiplicateurs associés**.

Pour rappel, Atos est régulièrement condamnée par le tribunal des Prud'hommes sur la valorisation des primes variables BSC, notamment sur la part trop importante des objectifs collectifs, sur les coefficients multiplicateurs et sur la remise tardive de ces objectifs aux salarié(e)s.

**N'hésitez donc pas à nous contacter à ce sujet.**

## Défense des Salarié(e)s

Au niveau du groupe, la CFE-CGC compte parmi ses élu(e)s une vingtaine de **Conseillers du Salarié assistant les salarié(e)s** d'entreprises extérieures dépourvues d'Instances Représentatives du Personnel, **lors d'entretiens préalables à une sanction ou lors de Ruptures Conventionnelles**. La CFE-CGC intervient aussi dans les **Conseils de Prud'hommes**, certains élu(e)s étant **Défenseurs Syndicaux (jouant le même rôle qu'un avocat)** ou **Conseillers Prud'hommes**. Certains de ses élu(e)s exercent ou ont précédemment exercé des fonctions managériales ou de direction au sein du groupe, et connaissent donc bien ses rouages et son fonctionnement interne.

**N'hésitez donc pas à nous contacter si vous rencontrez des difficultés et si vous souhaitez être conseillé(e) voire assisté(e).**

## Unité Economique & Sociale et Elections Professionnelles

Au mois de juin a été signé l'**accord permettant de mettre en place une Unité Economique et Sociale au sein de la GBU France**, regroupant 5 Comités d'Etablissement : Atos Infrastructures (Atos Infogérance), Atos Bull Technologies (UES Bull), Atos Solutions (UES Atos Intégration), Atos Conseil (Atos Consulting) et Atos Fonctions Supports (Atos Management France). Suite à cet accord, **vous allez être amené(e) à voter pour renouveler les Instances Représentatives du Personnel en octobre/novembre 2017** et donc à choisir vos représentants qui vous accompagneront dans cette difficile période de mutation des Fonctions Support. **La CFE-CGC a démontré sa capacité à vous accompagner, elle poursuivra ses combats pour défendre vos intérêts et partager vos valeurs.**

## Si vous souhaitez contacter la CFE-CGC

Que ce soit pour un **simple renseignement**, si vous **rencontrez des difficultés et souhaitez être conseillé(e) ou assisté(e)**, si **vous souhaitez représenter la CFE-CGC aux prochaines élections professionnelles**, **n'hésitez pas à contacter (confidentialité garantie) :**

- **Olivier Ménard - Délégué Syndical Central Atos Management France - 06 14 35 55 83**
- **Olivier Debroise - Coordinateur Groupe Atos - 06 14 65 56 33**



[atos.cfe.cgc@gmail.com](mailto:atos.cfe.cgc@gmail.com)

